

# LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL QUOTIDIEN DU CAIRE ET DE PORT-SAID

<b>Directeur Politique</b> <b>P. Giraud</b> RÉDACTEUR EN CHEF	<b>ABONNEMENTS</b> EGYPTE, un an . . . . . 60 Fr. ETRANGER, » » . . . . . 75 »	<b>BUREAU</b> <b>Imprimerie J. Serrière</b> Rue de l'Ancien Tribunal au Caire	<b>INSERTIONS</b> ANNONCES . . . . . 50 centimes la ligne. RECLAMES . . . . . 2 francs	<b>Directeur Administratif</b> <b>J. Serrière</b> PROPRIÉTAIRE GÉRANT
---	--	---	--	---

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1<sup>re</sup> Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 10 Octobre 1883.

## ENCORE UNE COMMISSION

Ce n'était pas bien difficile à prévoir : Une Commission va être nommée pour examiner le fruit que le gouvernement pourrait retirer de l'application éventuelle des projets fantaisistes de M. Hunter. — Nous trouvons que c'est en vérité faire trop d'honneur à M. Hunter, qui est venu en Egypte comme un véritable amateur et y a fait tout justement une besogne d'amateur, que de nommer une commission pour entendre l'intéressante lecture de son rapport ; mais nous n'en sommes pas autrement préoccupés : Le rapport sur la réforme du régime sanitaire aura la même valeur et le même succès que le rapport sur le choléra de l'illustre chirurgien général, en voyage.

Quelques observations seulement : L'épidémie cholérique dont l'Egypte a été frappée nous paraît avoir montré d'une façon évidente que le régime sanitaire intérieur égyptien intéressait l'Europe entière. Autrefois cette vérité toute simple n'était pas contestée : L'intendance sanitaire instituée par Clot bey, réunissait entre ses mains l'administration sanitaire intérieure et les pouvoirs spéciaux du Conseil international chargé de l'observation des mesures quaranténaires.

La division de l'Intendance, en Conseil d'hygiène et de Santé et Conseil maritime quarantenaire, a été inspirée pas de bons sentiments ; mais la pratique l'a condamnée ; elle

a produit les plus déplorables résultats ; elle a donné raison à ceux qu'il ont combattue. Or, elle a été combattue ou du moins regrettée par tout le corps Consulaire. Il nous semble que le corps Consulaire, (dont on n'entend plus parler depuis trop longtemps) devrait s'émouvoir des réformes nouvelles qui vont être tentées dans le régime sanitaire égyptien, sous des influences et des auspices absolument anglais, c'est à dire, dans un esprit hostile à toute mesure de précaution ; il nous semble que l'Europe, pour sa protection et sa défense, — comme aussi quelque peu pour la nôtre, — ferait bien d'intervenir dans la question ; il n'est que temps.

Autre chose : — On se rappelle que la Présidence du Conseil des Ministres a été retenue à Alexandrie auprès de Son Altesse le Khédive, au moment où l'épidémie sévissait au Caire et dans tout l'intérieur du pays. Or, pendant que le Conseil de Santé combattait le fléau de toutes ses forces, et avec une très rare intelligence, — (il serait facile de le démontrer par l'exposé des mesures prises et exécutées), — la Présidence du Conseil entendait trop souvent, sur les bords du Canal Mahmoudieh, la voix d'intrigants et d'ignorants toujours prêts à la critique et à la flatterie. Or, il faut bien le reconnaître, la Présidence du Conseil, dans ces circonstances, n'a pas été d'accord ni avec le Gouvernement ni avec le pays qui rendaient justice au Conseil de Santé, qui voyaient ses efforts et qui étaient d'ailleurs plus directement intéressés à son œuvre que les habitants d'Alexandrie. — S. A. le Khédive et Chérif Pacha voulurent arrêter l'explosion de

dissentiments sérieux qui étaient bien prêts de se manifester ; ils vinrent au Caire, et les difficultés furent aplanies ; mais, à la Présidence du Conseil, on a conservé des sympathies et des antipathies regrettables. — Aussi, dans le public, on raconte partout que la guerre est ouverte par la Présidence contre le Conseil de Santé ; nous ne le croyons pas, mais ces impressions sont fâcheuses, car la Présidence aurait alors contre elle, dans cette campagne, tous les Ministres et toute la population.

Si le Conseil de Santé venait à être atteint ou diminué au cours des travaux fort inutiles de la Commission dont on annonce l'institution, on ne manquerait pas de voir dans cette atteinte ou dans cette diminution l'accomplissement d'une rancune injustifiable, ou bien un acte de docilité et de courtoisie.

L'Europe médicale entière, malgré les intrigants, les intéressés ou les sots, a donné raison au Conseil de Santé dans ses déclarations sur le caractère de l'épidémie.

A plusieurs reprises, le Gouvernement et le pays lui ont manifesté leur reconnaissance.

Au surplus un conseil, composé de Salem Pacha, docteur en médecine, représentant du Gouvernement égyptien dans plusieurs conférences internationales, médecin en chef des Hôpitaux du Caire ; — de Dacorogna Bey, Docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, ancien inspecteur des services quaranténaires ; — du Docteur Grand Bey et du Docteur Osman Bey Ghaleb ; — de Rousseau Pacha, ingénieur, sous-se-

crétaire d'Etat au Ministère des Travaux Publics — de Gastinel Bey et d'autres membres non moins distingués, mérite quelques égards ; nous sommes vraiment curieux de voir en Egypte qui osera taxer ce Conseil d'incapacité ou d'inintelligence.

Un mot encore. — La Présidence du Conseil, sans en avoir parlé au Conseil de Santé, s'occupe déjà de la composition de la Commission chargée de l'étrange mission d'examiner le rapport de M. Hunter ! — Etrange mission, en vérité ! et les Anglais, qui craignent le ridicule en Angleterre, paraissent le rechercher en Egypte. — Un jour, nous recevons l'évangile politique de lord Dufferin ; — un autre jour, c'est l'évangile judiciaire de M. Maxwell ; — un autre jour encore c'est l'évangile de l'irrigation de M. Moncrief ; — un autre jour encore, c'est l'évangile sanitaire de M. Hunter, et en attendant que nous ayons l'évangile des Réformes de M. Clifford-Lloyd, qui sera d'ailleurs la simple paraphrase de l'œuvre sublime du Grand Ambassadeur !

Il semble vraiment que les nouveaux venus s'arrogent le monopole de l'intelligence, de l'instruction et de la connaissance des intérêts du pays. Mais l'Egypte a existé avant vous, chers messieurs ; — elle a eu des ingénieurs, des légistes, des médecins et des réformateurs avant vous. — Feindre d'oublier tout le monde pour ne voir que vous et les vôtres, c'est absolument ridicule !

Mais revenons à la composition de la Commission qui nous occupe : On dit que la présidence en sera donnée à Kairy Pacha ; c'est fort bien, puis-

que le Conseil de Santé relève du Ministère de l'Intérieur ; — on dit que Tigrane Pacha en serait le vice-président, et que Salem Pacha en serait simple membre ; c'est absurde ! En nous exprimant ainsi nous donnons, il est vrai, à Tigrane Pacha un atout sérieux pour sa vice-présidence ; — mais son rôle à Alexandrie, son hostilité affectée pour le Conseil de Santé, son goût bien connu pour tout ce qui est anglais, nous paraissent l'avoir mal préparé aux fonctions qu'il sollicite. Puis, la vice-présidence appartient évidemment, et de droit, dans une semblable Commission, au Président du Conseil de Santé ; ne pas l'offrir à Salem Pacha, ce sera commettre, de propos délibéré, une parfaite inconvenance.

Quoi qu'il en soit, nous suivrons de près les travaux de cette Commission instituée sans raison, et sans autre but, comme sans autre mandat, qu'une nouvelle manière de faire sa cour à nos nouveaux maîtres. Nous regrettons vivement que le Gouvernement se soit engagé dans cette aventure ; rien ne l'y forçait, et il y a gros à parier qu'il y laissera encore quelque parcelle de son autorité, de sa considération et de ses droits.

## LA PRESSE ALLEMANDE ET LA RUSSIE

La *Novosti* consacre un article de fond à la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et à la polémique dirigée contre la Russie par les feuilles officieuses prussiennes.

Après avoir constaté que l'organe du prince de Bismarck, fidèle à ce ton

## FEUILLETON DU BOSPHORE EGYPTIEN

86

## QUENTIN DURWARD

### CHAPITRE XXIV

#### La Captivité.

(suite)

J'espère voir un jour, à la lueur de leurs maisons embrassées, le sang couler à flots dans leurs rues. — Quel bon, quel noble, quel généreux seigneur ils ont égorgé ! — On a vu des vassaux se révolter parce qu'ils étaient écrasés d'impôts et exaspérés par la misère, mais eux, c'est l'excès de leur prospérité et de leurs richesses qui les a enivrés !

Il lâcha de nouveau les rênes de son coursier et se tordit les mains autant que ses gantelets de fer pouvaient le lui permettre. Quentin comprit que le comte devait avoir eu avec la

victime des relations personnelles d'amitié et que ce souvenir rendait son chagrin plus amer ; il garda donc le silence, respectant une douleur qu'il ne voulait point irriter et qu'il ne pouvait adoucir.

Mais le comte, revenant sans cesse à ce pénible sujet, lui fit mille questions sur la prise de Schonwaldt et sur le meurtre de l'évêque ; puis, comme s'il se fût tout à coup avisé d'une chose qui était sortie de sa mémoire, il lui demanda ce qu'était devenue la comtesse Hameline, et pourquoi elle n'était pas avec sa nièce. Non pas, ajouta-t-il avec mépris, que je considère son absence comme une perte pour la comtesse Isabelle ; car, bien qu'elle fût sa tante, et au fond une assez bonne femme, le royaume de Cocagne n'a jamais produit une pareille folle ; et je suis sûr que si sa nièce, que j'ai toujours regardée comme une fille modeste et sensée, a commis l'absurde extravagance de s'enfuir en France, c'est qu'elle s'est laissé influencer par cette vieille sottise, qui poussait jusqu'au délire la passion de marier les autres et de se marier elle-même.

Comme il lui était dur pour un amoureux, lui-même passablement romanesque, d'entendre un pareil langage ! et de l'entendre sans pouvoir essayer, sous peine de se couvrir de ridicule, d'en punir le comte et de lui prouver — par la force des armes — quelle injure il faisait

à la pauvre comtesse, cette perle de sagesse et de beauté, en l'appelant seulement « une fille modeste et sensée », comme si elle eût été quelque pauvre paysanne brûlée par le soleil, gardant les bœufs tandis que son père conduisait la charrue ! Et puis supposer qu'elle se laissait influencer et guider par sa vieille folle de tante ! Comme il aurait voulu faire rentrer cette calomnie dans la gorge du calomniateur ! Mais la physiologie ouverte, quoique sévère, du comte de Crèveœur, le souverain mépris qu'il semblait nourrir pour tous ces sentiments qui régnaient sans partage dans le cœur de Quentin, lui imposaient, non pas que la réputation guerrière du comte l'intimidât, car cette renommée ne pouvait qu'augmenter son désir de croiser l'épée avec un guerrier si fameux, mais il craignait le ridicule, cette arme si redoutée de tous les enthousiastes et qui les empêche souvent de s'abandonner à leurs extravagantes inspirations, de même qu'elle étouffe aussi quelquefois en eux bien des idées généreuses.

Redoutant donc les railleries du comte plutôt que sa colère, Durward se borna à lui répondre en termes assez vagues que la comtesse Hameline s'était enfuie du château avant qu'il ne fût au pouvoir des assaillants. Il ne pouvait lui raconter toute la vérité sans jeter le ridicule sur la proche parente d'Isabelle, et peut-être sans en faire rejallir un peu sur lui-même

pour avoir inspiré à la vieille dame d'aussi romanesques espérances. Il compléta son récit, tant soit peu embarrassé, en ajoutant qu'il avait entendu dire que la comtesse Hameline était tombée entre les mains de Guillaume de la Marek.

— J'espère que saint Lambert lui inspirera la pensée de l'épouser, dit Crèveœur. Et vraiment il est bien capable de le faire par amour pour ses sacs d'argent ; comme il est capable aussi de l'assommer dès qu'il les aura en sa possession, ou, pour mieux dire, dès qu'ils les aura vidés.

Le comte fit alors tant de questions à Quentin sur la manière dont les dames s'étaient comportées durant le voyage, et sur le degré d'intimité qu'elles lui avaient accordé, il lui fit subir, en un mot, un examen si détaillé, que le jeune homme, irrité, humilié, vexé, eut peine à dérober son embarras aux yeux pénétrants du vieux gentilhomme, qui finit par lui dire, avant de s'éloigner de lui : Je vois que mes soupçons étaient fondés — d'un côté, du moins ; j'espère que de l'autre on aura été plus sage. — Allons, sire écuyer, donnez un coup d'épée et prenez la tête du détachement, tandis que je vais à l'arrière-garde causer avec ma cousine Isabelle. Je pense en avoir assez appris de vous pour pouvoir m'entretenir avec elle sur ce sujet délicat sans froisser sa susceptibilité, quoique

j'aie peut-être un peu blessé la vôtre. — Mais un mot encore, jeune homme, avant de nous séparer : Vous venez de faire, j'imagine, un charmant voyage à travers le pays des féeries ; vous venez de parcourir une contrée féconde en héroïques aventures, en brillantes espérances, en romanesques illusions — comme le jardin de la fée Morgane. — Eh bien, oubliez tout cela, jeune soldat, continua-t-il en lui frappant sur l'épaule ; ne voyez plus dans la dame qui est là-bas que la noble comtesse de Croye, et non la damoiselle errante et aventureuse ; et ses amis (je puis au moins vous répondre d'un) ne se souviendront que des services que vous lui avez rendus et oublieront la récompense démesurée à laquelle vous avez eu la témérité d'aspérer.

Furieux de n'avoir pu dérober à la clairvoyance du comte des sentiments que celui-ci trouvait ridicules, Quentin répliqua avec colère : Monsieur le comte, quand je croirai avoir besoin de vos conseils, je vous le demanderai ; quand je solliciterai votre appui, vous serez à temps de me l'accorder ou de me le refuser ; quand je témoignerai que je fais cas de l'opinion que vous pouvez avoir de moi, il ne sera pas trop tard pour l'exprimer.

(A suivre.)

de « brutalité franche qui caractérise ses diatribes contre ceux qui ont le malheur de déplaire au chancelier de fer, » a successivement pris à partie la France, la Russie et l'Angleterre, le *Novosti* ajoute : « La politique de M. de Bismarck s'accroît de plus en plus. »

Pour montrer combien peu la feuille officieuse de Berlin se gêne lorsqu'il s'agit d'exprimer les vues de ceux qui l'inspirent, il suffit de citer le fait suivant :

« Dans un de ses derniers articles, dirigés contre la *Nouvelle Presse libre de Vienne*, elle accusait cette feuille de dépendre sous des couleurs trop sombres la situation en Bulgarie, d'attribuer l'état agité des esprits dans cette principauté aux intrigues de la Russie, elle l'accusait enfin d'avoir poussé ce cri de guerre : « L'Europe contre la Russie. »

Or, tout ce bruit à propos de l'agitation bulgare, qui serait la source du trouble politique de l'Europe, ce bruit a été soulevé par la presse officieuse de Berlin, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* en tête.

Quant au cri de guerre : « L'Europe contre la Russie ! » il n'émane pas de la presse viennoise, mais bien du *Montageblatt* de Berlin.

Les feuilles officieuses prussiennes appuient de leur mieux cette agitation. Ainsi la *Gazette de la Croix*, organe du parti conservateur prussien, a déclaré que la crise bulgare, ajoutée aux menées du prince de Monténégro comme représentant des aspirations de la Russie, constituait un danger grave menaçant de changer les choses dans la presqu'île des Balkans, et l'ordre établi par le traité de Berlin. D'autre part, le correspondant officieux de la *Gazette de Cologne*, parlant des armements bulgares, a déclaré d'une façon non moins catégorique que ces armements ont un caractère offensif qui pourrait d'un jour à l'autre avoir pour résultat de troubler la paix de l'Europe.

Toute cette agitation, ajoute le *Novosti*, provenait donc de la presse officieuse de Berlin, et cependant aujourd'hui cette même presse est unanime à déclarer que la tranquillité la plus complète règne en Bulgarie.

Nous applaudissons à cette manière d'agir, conclut le *Novosti*. Grâce à elle, toute l'Europe sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la politique de M. de Bismarck.

C'est lui, lui seul, qui veut avoir le monopole de la paix ou de la guerre. Mais n'oublions pas que M. de Bismarck conserve la paix à la pointe de quatre millions de baïonnettes, et que quiconque n'abonde pas dans le sens du chancelier de fer, est de suite classé au nombre des perturbateurs de la paix.

L'Europe doit donc se considérer heureuse si le prince de Bismarck n'abuse pas de la puissance dont il dispose. Cependant le bon sens et la modération étant deux qualités fort relatives, la force ayant, d'autre part, généralement pour résultat d'engendrer l'arrogance, il faut s'attendre à voir l'Europe vivre désormais dans une crainte constante, quoiqu'en puissent dire les feuilles officieuses allemandes

et malgré leurs tentatives de rendre les autres responsables des nouvelles à sensation qu'elles fabriquent elles-mêmes.

### CHRONIQUE INTÉRIEURE

Les choses les plus gaies ont souvent leur côté triste.

Nous avons parlé hier de cette joyeuseté qu'on appelle le Rapport ou l'Aperçu médical du docteur Dutrieux; nous dirons un mot aujourd'hui de ce qu'il renferme de triste, de dangereux, pour ne pas dire de coupable.

Sans preuve, sans aucune espèce de justification, M. le docteur Dutrieux se permet d'affirmer que le choléra est endémique sur la terre d'Egypte et que, par conséquent, il ne cessera jamais d'exister chez nous.

Et le Gouvernement égyptien a permis, sinon ordonné que cette allégation aussi fausse que périlleuse pour l'avenir de l'Egypte fût insérée dans les colonnes du *Moniteur Officiel*.

Demain, l'Europe entière, qui a pris cette année les mesures les plus excessives contre les provenances des pays contaminés par le fléau cholérique, voyant l'organe du Gouvernement égyptien déclarer officiellement que le Delta du Nil partage avec le Delta du Gange le triste honneur d'être le berceau du choléra, l'Europe, disons-nous, aura le droit de considérer notre pays comme perpétuellement dangereux et suivra à notre égard l'exemple de l'Allemagne, qui est sur le point d'établir une quarantaine permanente contre les arrivages de l'Inde.

L'Egypte n'est-elle donc pas assez malheureuse pour que, avec une légèreté inqualifiable, certains esprits superficiels se permettent, ainsi que vient de le faire M. le docteur Dutrieux, sous le couvert et la responsabilité morale du Gouvernement égyptien, d'augmenter encore ses souffrances ?

• Nous le déclarons hautement, si le Ministère ne désavoue pas d'une façon catégorique le rapport du docteur Dutrieux, s'il persiste par le silence à se déclarer solidaire des affirmations fantaisistes qui y sont contenues, le Ministère fera une besogne antipatriotique, plus dangereuse pour l'Egypte et son avenir que la lugubre farce de l'insurrection militaire.

D'après nos renseignements particuliers, la mission allemande, venue en Egypte pour y étudier la marche du choléra et en rechercher l'origine, aurait fait parvenir une communication au Gouvernement égyptien qui ferait connaître les conclusions du rapport adressé par cette mission au gouvernement allemand. Ces conclusions seraient celles-ci : « Le choléra de 1885, en Egypte, est le choléra asiatique; il n'a pu prendre naissance dans ce pays, il y a été importé. »

Jusqu'à cette heure ont reconnu l'existence et l'importation en Egypte du choléra asiatique de 1883 :

M. le docteur Fauvel ;  
S. E. Salem Pacha et tous les médecins composant le Conseil de Santé et d'hygiène publique ;

Le délégué sanitaire de France à Constantinople, M. le docteur Mahé ;  
La Mission française Pasteur ;  
MM. les docteurs Ardouin et Chaurmery ;

Et enfin la mission allemande qui possède à sa tête une des plus grandes illustrations des temps modernes dans la science des maladies épidémiques, M. le docteur Koch.

Ont prétendu que le choléra était né en Egypte :

M. le chirurgien général anglais Hunter ;

M. le docteur belge Dutrieux.

A nié et nie encore l'existence d'une épidémie de choléra en Egypte pendant l'année 1883 :

S. E. le docteur Abbate Pacha.

### NOUVELLES DIVERSES

Nous lisons dans l'Italie :

Le Pape vient de prendre une décision qui ne sera pas sans produire une certaine sensation dans le monde ecclésiastique.

Il a décidé de nommer un coadjuteur au général des Jésuites.

C'est la première fois qu'un Pape prend une semblable initiative. Dans le cas actuel, elle est en apparence justifiée par l'âge avancé du Père Beck, qui a 82 ans ; mais comme il est toujours plein de forces et d'énergie, on veut voir dans la mesure prise par le Saint-Père autre chose que le désir d'alléger le fardeau incombant au général des jésuites.

Nous serions bien étonnés si cette nomination ne visait qu'un motif d'ordre et était complètement étrangère à la politique de Léon XIII.

D'après une dépêche de Constantinople, publiée par le *Standard*, l'Angleterre paraît vouloir recourir à une politique plus énergique en ce qui concerne les réclamations qu'elle s'est vue forcée d'adresser à la Turquie. La flotte anglaise visitera non seulement Salonique, mais elle se rendra plus près encore de la capitale, comme pour montrer à la Porte que la patience britannique commence à s'épuiser. M. Wyndham insiste particulièrement pour obtenir une réponse définitive dans la question du traité de commerce.

Le correspondant de Varna du *Daily News* constate l'espèce de panique qui s'est produite au palais du Sultan, par la dépêche annonçant l'entrevue entre le Czar et M. Gladstone. L'ordre a été immédiatement donné à toute la presse de cesser ses attaques contre l'Angleterre.

On nous écrit de Berne, le 26 septembre 1883 :

Une vive émotion se produit dans le canton de Neuchâtel, où huit Allemands appartenant à la Confrérie des Handwerksbusche ou artisans voyageurs ont tué un garçon d'hôtel. Ces huit drôles se disputaient à l'auberge du Sapin, entre la Chaux de fonds et Renan, le garçon voulut les séparer, c'est alors que l'un des Allemands lui porta quatre coups de couteaux et le pauvre diable tomba foudroyé. Les Allemands s'enfuirent, mais on réussit à en capturer cinq, dont l'un avoua le crime.

La presse demande des mesures sévères à l'égard des vagabonds allemands qui infestent le pays et mettent en péril la vie et la propriété des habitants.

Le *Courrier de Genève* annonce que des demandes officieuses ont été faites auprès de M. Lardy, représentant de la Suisse à Paris, par l'administration française de l'instruction publique, dans le but d'arriver, avec les Cantons suisses parlant la langue française, à une entente sur le degré de valeur à attribuer, dans chacun des deux pays, aux diplômes ou brevets délivrés aux instituteurs primaires.

Le département de l'instruction publique de Genève a été consulté à cet égard, et sa réponse sera adressée au Conseil fédéral par le Conseil d'Etat.

Le *New York Herald* a reçu la dépêche suivante de son correspondant de Hong Kong :

Hong Kong, 25 septembre.

« Le procès Logan qui a eu lieu actuellement à Canton, occupe beaucoup l'opinion publique et cause une grande inquiétude. Les fonctionnaires chinois redoutent un soulèvement de la population. Si le prisonnier n'est pas pendu, on considérera la décision du tribunal comme un expédient légal pour le faire évader. Les commerçants chinois ayant des intérêts à Canton prennent toutes les précautions exigées par la circonstance ; les mandarins de cette ville envoient leurs familles dans l'intérieur du pays. » D'après un bruit non confirmé et provenant d'une source chinoise, les Pavillons Noirs auraient l'intention de marcher sur Saigon dans une quinzaine de jours.

Heureusement que le *New York Herald* est une des feuilles aux nouvelles desquelles on n'est pas obligé d'ajouter foi. (N. de la R.)

Le correspondant parisien du *Standard* dit qu'une longue dépêche chiffrée a été reçue hier à l'ambassade chinoise, mais il croit savoir qu'elle ne se rapporte pas au memorandum français.

Le *Standard*, répondant aux journaux parisiens qui reprochent à l'Angleterre de prendre parti pour la Chine, déclare que si l'Angleterre croyait la Chine disposée à céder l'Annam et le Tonkin à la France, elle ne s'opposerait pas à cette cession.

L'Angleterre ne veut pas empêcher la France d'établir son protectorat sur l'Annam, mais elle désire éviter que cette question ne soulève un conflit. L'Angleterre ne fera rien pour entraver la France dans ses entreprises lointaines, quelles qu'elles soient.

De nouveaux désordres viennent d'éclater en Croatie. Ils se sont produits surtout aux confins militaires, où les paysans sont tous d'anciens soldats et possèdent des armes. On attribue ce nouveau soulèvement aux trois causes suivantes :

La mauvaise répartition de l'impôt, qui serait réclamé par des moyens violents ;

Le sentiment anti-sémitique stimulé par les événements de Hongrie et entretenu par des écrits provenant de la Bohême et aussi, dit-on, de Berlin.

On assure enfin que des agents russes distribueraient de l'argent en Croatie pour exciter les agitateurs, comme en Serbie, afin d'obtenir des élections anti-ministérielles.

Cette agitation sera sûrement comprimée; mais la répression atteindra les paysans qui se sont inconsciemment réunis au cri de vive l'Empereur, tandis que les meneurs échapperont et recommenceront à la première occasion.

Les députés croates qui sont arrivés aujourd'hui à Posth vont tenter l'établissement d'un *modus vivendi*.

Il est à souhaiter qu'ils réussissent dans leur ontrapis, car si l'agitation continuait ou que la répression fût brutale, ce serait peut-être le signal de gros événements

Le *Times* déclare avec insistance qu'il est nécessaire que l'Angleterre prolonge l'occupation de l'Egypte.

On ne saurait ignorer, dit-il, les efforts incessants de la Porte pour rétablir dans ce pays son influence perdue. Le protectorat de l'Angleterre est une garantie pour l'Europe que ces efforts seront déjoués. La régénération de l'Egypte est une tâche difficile, mais nous ne désirons aucun avantage exclusif. Si nous ne réussissons pas à atteindre notre but, nous ne récolterions que du mépris, de la confusion et des désastres. Il est du devoir de l'Angleterre d'exercer son influence protectrice, de façon à faire pour l'Egypte ce que l'Egypte serait incapable de faire pour elle-même si elle était laissée libre.

Le *Times* conclut ainsi :  
L'entreprise est si sérieuse et si nécessaire, et les difficultés sont si grandes, qu'il est indispensable de faire comprendre, aussi bien à l'Europe qu'à l'Egypte, qu'il ne peut pas être question pour le moment du rappel de nos troupes.

Le congrès national de Bolivie a décrété une loi contenant les articles suivants.

« Art. 2. — Au point appelé *Teyo*, lieu en furent massacrés l'illustre Français, docteur Crevaux, et tous ses compagnons, explorateurs du Rio Pilcomayo, une colonne de douze mètres de hauteur sera élevée, au sommet de laquelle sera placée une statue tournée vers l'Orient.

« Art. 3. — A cet endroit sera fondée une colonie, qui sera appelée *Colonie Crevaux*.

« Art. 4. — Sur chacune des faces de la colonne, seront inscrits les noms de tous ceux qui ont péri sous les coups des Tobas. »

Toute la partie du bas quartier de Cadikeni comprise entre le débarcadère et l'échelle Riza-pacha a été détruite par un incendie.

Les pertes sont évaluées à 6 millions de francs.

Les églises grecque et arménienne sont intactes; les maisons attenantes à ces deux édifices ont seules été détruites.

On ne signale aucun accident grave de personnes.

D'après une nouvelle publiée par la *Presse*, la conférence douanière austro-hongroise a terminé, le 25, ses délibérations concernant le traité de commerce conclu avec la France. Comme il va sans dire que les résolutions de la conférence ne peuvent être portées à la connaissance du public avant qu'on les ait discutées avec le gouvernement français, tous les renseignements publiés à ce sujet ne sont que des suppositions.

Les concessions faites par les deux parties concernant les droits de douane se compensent naturellement les unes les autres.

Les négociations seront reprises à Paris le 14 octobre.

Les télégrammes officiels reçus de Saïgon par le Gouvernement français confirment que les effets du traité de Hué commencent à se faire sentir au Tonkin: les mandarins se décident à entrer en relations avec le commissaire général; la discorde est complète entre les Annamites et les Pavillonniers. Malgré une température très élevée depuis huit jours, la santé de nos troupes est excellente.

Les nouvelles de Hué vont jusqu'au 22 septembre. Notre résident avait obtenu l'envoi en mission au Tonkin des deux principaux ministres, chargés de pleins pouvoirs pour pacifier le pays, dissoudre les troupes annamites et diriger sur Hué les généraux et mandarins qui refuseraient de déposer les armes. Les deux ministres sont partis le 18 par le *Château-Renaud*. Une garde d'honneur de 50 hommes d'infanterie de marine est installée à la légation de Hué.

DÉPÊCHES HAVAS

Paris, 8 octobre.

On assure que la nomination du général Saussier comme ministre de la guerre est décidée.

Des nouvelles arrivées du Tonquin confirment la retraite des Pavillonniers noirs, qui se dirigent vers Lao-Kai.

Le bruit court que la Russie est sur le point de contracter un emprunt.

LES SUITES D'UNE ALLIANCE

On lit sous ce titre, dans l'*Indépendance Romaine* du 23 septembre :

Nous trouvons dans les journaux étrangers de ce matin cette nouvelle significative. Le correspondant du *Standard* à Biarritz dit avoir appris de plusieurs leaders espagnols qu'une prochaine crise en Espagne est bien probable.

Le rapprochement entre l'Espagne d'un côté, l'Autriche et l'Allemagne de l'autre reçoit sur la Péninsule un accueil défavorable, et la chute du cabinet Sagasta est considérée comme imminente. La Serbie répond à l'alliance de son roi avec l'Autriche-Hongrie par une éclatante protestation, élit une forte majorité d'hommes politiques connus pour leurs sympathies russes et force le ministère à s'en aller. L'Espagne montre les dents à son roi qui va se promener en Allemagne, et déjà le ministère qui a toléré cette promenade chancelle. Nous attendrions avec impatience l'ouverture des Chambres roumaines, si nous ne savions qu'elles sont trop à la dévotion de M. J. Bratiano pour avoir une opinion qui leur soit propre en matière d'alliance. Mais nous ne conseillerons pas au cabinet actuel de faire en ce moment appel au corps électoral. Il est plus que probable que les électeurs se montreraient cette fois-ci moins accommodants qu'il y a six mois.

CHRONIQUE LOCALE

Par décret en date du 8 courant, S. A. le Khédivé a bien voulu conférer le grade de pacha (moutémaïs) à S. E. Ahmed Hamdy, inspecteur sanitaire du Caire.

Nous félicitons de tout cœur Ahmed pacha Hamdy, dont le dévouement intelligent et la courageuse abnégation pendant l'épidémie cholérique au Caire font le plus grand honneur au Corps médical égyptien.

Une scène regrettable s'est produite avant-hier soir, au Théâtre de l'Esbekieh, à la fin de la représentation de *Lucrece Borgia*.

Le rideau venait de tomber, la salle entière acclamait les artistes, qui reparurent deux fois pour recueillir les applaudissements qu'ils avaient bien mérités.

Certaine partie du public voulu, les faire revenir une troisième fois, ne comprenant pas que les artistes étaient dans leur loge et que déjà la plupart avaient quitté leur costume.

La salle s'entête, on crie, on fait tapage et bientôt c'est un tumulte indescriptible.

Le rideau se lève sur la comédie finale, mais dans la salle on crie plus fort encore, on exige que le rideau soit baissé, ce qui a lieu. La seconde pièce ne fut donc pas jouée.

La police a fait preuve d'une grande modération, en n'intervenant pas dans un débat qui eût facilement dégénéré en conflit.

Il est fâcheux, nous le répétons, que de pareils incidents se produisent. Il ne faudrait pas qu'une fraction de spectateurs imposât d'une manière aussi violente sa volonté à une salle entière.

La direction doit prendre des mesures pour éviter la reproduction d'un tel scandale.

Mânes de mes aïeux, quel embarras mortel ! J'invoquerais un dieu, si je savais lequel.

Il s'agit de certaine déesse qui fut, la nuit dernière, conduite à la Zaptieh, comme une simple mortelle.

Le rapport de l'agent assez téméraire pour oser mettre la main sur une divinité, mentionnait ce simple délit: scandale dans le Temple.

Il y a différentes espèces de scandales le simple et le compliqué. Celui de la prêtresse en question se compliquait de cris, vociférations, tapage infernal poussés et accompli dans un costume semblable à celui que portait la Princesse lorsque le pêcheur Zéphoris la retira des flots (Si j'étais Roi !)

Comme le temple où se produisait ce vacarme était un établissement local, l'agent put y pénétrer sans difficulté et cueillir la blonde déesse, qui avait eu le temps de passer un eplum :

Deux Européens, les nommés A. et L., ont été arrêtés hier dans l'après-midi pour injures graves envers des agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces individus sont tenus à la disposition de l'autorité dont ils relèvent.

Parmi les vagabonds arrêtés la nuit passée sur la voie publique se trouvait un jeune enfant, sorte de Gavroche indigène, qui, sans respect pour l'uniforme, en avait dit d'assez fortes aux agents de l'autorité.

Etre insulté par un marmot, c'est crevant. Aussi le brave sergent de ville était-il dans tous ses états. Ses collègues avouaient ne l'avoir jamais vu tant ému ni si pâle !

Il est bon.

Au Mouski.

A la hauteur de la bijouterie Lattes, un étranger, s'adressant à un rédacteur du *Bosphore Egyptien* :

— Monsieur, je voudrais aller à la Zaptieh ?

— Enfoncez cette vitrine, soulagez là d'un bracelet et l'on vous y conduira tout de suite.

\*\*

Ghaleb Mohamed montait un cheval qui n'était pas pourtant fougueux, le pauvre animal ! Ça n'a pas empêché ce mauvais cavalier de renverser Tendani Haranen. Cet exploit a conduit l'un à la zaptieh et l'autre chez le pharmacien.

\*\*

Nécessité n'a pas de loi, c'est connu ; mais, si fort de ce proverbe, vous vous arrêtez autour du jardin de l'Esbekieh et qu'un gardien vous aperçoive, il vous met en contravention, si vous êtes Européen, à la zaptieh si vous êtes indigène.

Demandez-le plutôt à Ramadan Ibrahim. Par exemple, ce brave homme poussait la nécessité un peu trop loin. Les abords du jardin n'ont nullement besoin d'être gardés de la sorte.

\*\*

Ah, Madame ! Peut-on s'appeler Badindia, un nom de gazelle, et se conduire en tigresse vis-à-vis de ce pauvre Ahmed Ibrahim !

Vous l'avez, mis dans un joli état ! Que diable pouvait-il bien vous avoir fait ? Ne cherchons pas à approfondir la chose, car les révélations qui en surgiraient sont de celles qui réclament le huis-clos.

Ça vous apprendra à *faire suisse* une autrefois, mademoiselle Hadiga.

Vous êtes entrée chez un liquoriste de votre nationalité, hier soir, à 8 heures 1/2. A minuit, vous y étiez encore. Il est vrai que vous ne pouviez plus en sortir, puisqu'il a fallu vous porter au poste.

Un homme gris, ce n'est pas beau, mais une femme saoule !!!

Conseil de Santé et d'Hygiène Publique

BULLETIN SANITAIRE

du 6 au 8 octobre 1883.

Décès par choléra.

Alexandrie : Un décès de choléra. (Attaquée depuis le 29 septembre).

Le Caire, le 8 octobre 1883.

Le Président,  
D' SALEM

THÉÂTRE DE L'ESBÉKIEH

Mardi 9 octobre 1883, à 9 heures.

SERATA A FAVORE

DELLA SOCIETA ITALIANA DI BENEFICENZA E SCUOLE GRATUITE

VITTORIO EMMANUELE

NONNA SCCELLERATA

Commedia in 2 Atti di A. TORELLI

CASAMICCIOLA

Declamazione in lingua Greca del Pro. F.F. ODDI  
Declamata dal Sig. Emmanuele SEVERI

FUOCHI DI PAGLIA

Commedia in 3 Atti di Leo CASTELNUOVO

BULLETIN DU NIL

9 octobre 1883

Le Caire 23 Pies — 20 Kirats.  
Montée total. 7 m. 51 c.  
Assouan 8 oc. 14 Pies — 00 Kirats.

M. Paulin Silvan, avocat près la Cour d'Appel, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son étude à l'Esbekieh, en face de la porte nord du jardin, ancienne maison du Consulat de France.

Vendredi soir, 12 Octobre

RÉOUVERTURE

DE LA

MAISON DE JOAILLERIE,

BIJOUTERIE, HORLOGERIE

DE

MM. LATTES Frères

MOUSKI

Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL MIXTE

DE

PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

AVIS

Les créanciers de la faillite

ASSAD EL DIB

sont avertis, conformément à l'article 325 du Code de Commerce, de se réunir au Palais de Justice, sous la Présidence du Juge-Commissaire le mardi 16 du courant, à 10 du matin, pour délibérer sur la formation du Concordat.

Le Caire, le 8 Octobre 1883.

Le Commis-Greffier,  
E. BOCCARA.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
DU CAIRE.

ETUDE DE M. JULES ROSÉ, Avocat.

AVIS

D'un procès-verbal dressé par Lanzone, greffier du Tribunal de première instance du Caire, à la date de ce jour.

IL APPERT :

Que le Cahier des charges dressé pour parvenir à la vente d'immeubles sis au village de *Soubts-el-Dahak* (Ménoufieh), saisis à la requête des sieurs *Nicolas Spathis* et *Giovani Anastasato*, négociants, sujets hellènes, demeurant au dit village, au préjudice du sieur *Salem Gonem*, cultivateur sujet local, demeurant au même lieu suivant procès-verbal de Spano huisier, en date du 21 juillet 1883, dûment dénoncé et transcrit.

A été déposé au greffe des adjudications du Tribunal de première instance du Caire, où il sera communiqué à toute personne sans déplacement.

Le Caire, le 9 octobre 1883.

Pour N. Spathis et G. Anastasato,

JULES ROSÉ.

Avocat poursuivant,

TRIBUNAL MIXTE

DE

PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

ETUDE de M<sup>e</sup> L.-A. DÉROCHE, avocat.

VENTE FORCÉE

D'IMMEUBLES HYPOTHÉQUÉS

Le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, correspondant au quatre Moharrem mil trois cent un, à neuf heures du matin, il sera procédé à l'audience des criées du tribunal mixte de première instance du Caire, au Palais de Justice de cette ville, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, pour être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après décrits et détaillés :

Désignation des Biens appartenant à Sid Ahmed Khater :

Cinq feddans, trois kirats et huit sahms de terrains cultivés, sis au village de Kafr-Ganzour (Mouderieh de Ménoufieh), divisés et limités comme suit :

1° Un feddan et vingt-deux kirats au Hod Kotteet-el-Gahch, limités à l'est par une petite rigole ; à l'ouest par une rigole ; au nord par les terres d'Ahmed-el-Manchaoui ; au sud par celles de Salem-el-Akrac :

2° Deux feddans et vingt kirats et demi au Hod-el-Sath, limités au nord par les terres de Gabriel Aly ; à l'ouest par celles d'Ibrahim Abdel Latif ; au sud par une voie publique ; à l'est par une petite rigole ;

3° Cinq kirats et demi au Hod-el-Kettoue, touchant le canal de Ganzour et limités par les terres du dit Hod ;

4° Trois kirats et huit sahms au Hod Dayer-el-Nahya, limités par les terres dudit hod.

Désignation des Biens appartenant à Aly Amara.

Deux feddans et sept kirats de terrains cultivés sis au village de Kafr-Ganzour (Ménoufieh), divisés et limités comme suit :

1° Un feddan et dix-neuf kirats au Hod-el-Sath, limités au nord par les terres d'Erabi Abdel Aziz ; au sud, par celles d'Ahmed Amara, à l'est par un canal, à l'ouest par une petite rigole ;

2° Douze kirats au hod Kotteet-el-Gahch, limités au nord par les terres de Moustapha Gabriel ; au sud par celles de Hassan Amara ; à l'est par une voie publique, à l'ouest par une rigole.

La vente desdits immeubles est poursuivie à la requête de M. Michel Cotta, négociant hellène, demeurant à Tala (Mouderieh de Ménoufieh), pour lequel domicile est élu au Caire en l'étude de M<sup>e</sup> L. A. Déroche, avocat.

Au préjudice des sieurs : 1° Aly Amara ; 2° Sid Ahmed Khater, tous les deux sujets locaux, propriétaires, demeurant à Kafr-Ganzour (Mouderieh de Ménoufieh.)

EN VERTU :

1° D'un jugement de condamnation rendu solidairement contre eux par défaut, faute de conclure par le

Tribunal Mixte de Première Instance du Caire, jugeant en matière de commerce le 17 juin 1882, actuellement passé en force de chose jugée;

2° De deux bordereaux inscrits au greffe des hypothèques du Tribunal Mixte du Caire, le 29 mars 1883, le premier sous le N° 4,520 et le second sous le N° 4,521 ;

3° D'un commandement du ministère de l'huissier Joseph Spano, signifié le 28 juin 1883, régulièrement transcrit au greffe des hypothèques du Tribunal Mixte du Caire, le deux juillet 1883, sous le N° 7,253.

L'adjudication aura lieu, en un seul lot, sur la mise à prix de sept mille quatre cents Piastres au Tarif fixée par M. le Juge de service, — P. T. 7,400.

Pour les autres clauses et conditions, voir le cahier des charges déposé au greffe des adjudications du Tribunal mixte du Caire.

Le Caire, le 28 septembre 1883.

Pour les créanciers poursuivants.

L. A. DEROCHE.

TRIBUNAL MIXTE

DE  
PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

ETUDE de M<sup>r</sup> L.-A. DEROCHE, avocat.

VENTE FORCÉE

d'Immeubles Hypothéqués

Le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, correspondant au quatre Moharrem mil trois cent un, à neuf heures du matin, il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal mixte de première instance du Caire, au Palais de Justice de cette ville, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, pour être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après détaillés :

Désignation des Biens :

Cinq feddans de terres cultivables sis au village de Kafr-Cheik-Chehata, district de Tala, Mouderieh de Menoufieh, divisés en deux parcelles, savoir :

1° Trois feddans et six kirats au Hod-el-Tawil-el-Garbi, limités : au nord, par la propriété d'Ibrahim Mathar ; à l'ouest, par une rigole ; au sud, par les terrains de Bayoumi Mathar ; à l'est, par une voie publique.

2° Un feddan et dix-huit kirats sis au Hod-el-Kottac, limités : au nord et à l'ouest, par les terres d'Ahmed Thoéma ; au sud, par la propriété d'Omara Nassas ; à l'est, par une voie publique.

La vente desdits immeubles est poursuivie à la requête de Monsieur Michel Cotta, négociant hellène, demeurant à Tala (Mouderieh de Menoufieh), pour lequel domicile est élu au Caire, en l'étude de M<sup>r</sup> L. A. Deroche, avocat.

Au préjudice du Sieur Seif Mathar, sujet local, cultivateur, demeurant au village de Kafr-Cheik-Chehata, district de Tala, (Mouderieh de Menoufieh).

En vertu :

4° D'un jugement de condamnation rendu par défaut, faute de comparaître, par le Tribunal mixte de première instance du Caire, jugeant en matière de commerce, le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux, actuellement passé en force de chose jugée;

2° D'un bordereau d'hypothèque judiciaire inscrit au greffe du Tribunal mixte du Caire le trente-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, sous le n° 5,991.

3° D'un commandement du ministère de l'huissier Joseph Spano, signifié le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, transcrit au greffe des hypothèques du Tribunal mixte du Caire le six août mil huit cent quatre-vingt-trois, sous le N. 7,587.

L'adjudication aura lieu en un seul lot et sur la mise à prix de cinq mille piastres au Tarif, fixé par monsieur le juge de service. — P. T. 5,000.

Pour les autres clauses et conditions de vente, voir le cahier des charges déposé au greffe des adjudications du Tribunal mixte du Caire.

Le Caire le 28 septembre 1883.

Pour le créancier poursuivant,

L. A. DEROCHE.

Imprimerie Franco-Egyptienne

J. SERRIÈRE  
RUE DE L'ANCIEN TRIBUNAL, AU CAIRE

Spécialité d'Imprimés pour Administrations

Fournisseur

DE LA  
COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES LITHOGRAPHIE, TYPOGRAPHIE

Grand Choix de Caractères entièrement neufs  
FRANÇAIS, GRECS ET ARABES

AFFICHES DE TOUTES GRANDEURS

ATELIERS DE RELIURE -- FABRIQUE DE REGISTRES

Célérité dans l'exécution des Commandes

Très-prochainement,

Réouverture des Ateliers de Port-Saïd

Rue de l'Arseal, derrière le Consulat de S. M. Brésilienne

BOULANGERIE KHÉDIVIALE

G. GARUCKO ET ECONOMO

FOURNISSEURS DE S. A. LE PRINCE HASSAN PACHA

Tous les jours,

Pain Français, Allemand, Anglais et Grec.

PAIN AU LAIT

ET

BISCUIT POUR CAFÉ ET THÉ

à côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la rue du Mouski.

D. 207.

A LOUER

UN PETIT APPARTEMENT  
AU REZ-DE-CHAUSSÉE

Situé avenue de Boulacq, vis-à-vis  
l'Eglise Anglaise.

POUVANT SERVIR AU BESOIN D'ECURIE ET REMISE

s'adresser à M. J. Rosé, avocat.

JEAN MALEK

Maison Fondée en 1866.

FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS

CHANGÉ et RÉPARATIONS

VENTE, ACHAT ET LOCATION

DE PIANOS

Esbékiah, route N° 56 — Caire.

D 250

COGNACS & FINES CHAMPAGNES

de Gabriel Cruon fils et C<sup>o</sup>

COGNAC

Dépôt pour la vente en gros :

CHEZ DANIEL WEIL

A ALEXANDRIE ET AU CAIRE

AGENT GÉNÉRAL POUR L'EGYPTE

On trouve en stock des cognacs de 1875, 1876, 1865, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805.

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE

MET EN

VENTE

SON MAGASIN DU MOUSKI

POUR CONTINUER

LE MÊME ARTICLE

Bénéfice Net et Prouvé 12,000 francs  
par an.

Mise à Prix

30000 francs.

S'adresser à la Librairie Française  
Maison Cattaoui.

ADMINISTRATION

DES

PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIÉ



Service provisoire pendant la durée des mesures  
Quaranténaires actuelles.

Ligne hebdomadaire entre Alexandrie et Port-Saïd, en coïncidence à Port-Saïd avec les départs et les arrivées des bateaux de la Peninsular and Oriental Company de et pour l'Angleterre et l'Italie.

Départ de Port-Saïd : chaque Jeudi dès l'arrivée de la Malle de Brindisi.

Départ d'Alexandrie : Avis sera donné, chaque semaine, au public, du jour du départ aussitôt que sera connu le jour probable de l'arrivée à Suez de la Malle des Indes.

Ligne bi-mensuelle sur la Grèce et la Turquie : Départ d'Alexandrie le Mercredi de chaque deux semaines à 10 heures a. m., à partir du 15 août, pour Constantinople avec escale au Pirée, Smyrne, Métellin, et les Dardanelles.

Ligne bi-mensuelle de la Mer Rouge et de la côte de Saumalie : Départ de Suez le Vendredi de chaque deux semaines, à partir du 17 août, pour Djedda, Souakin, Massaoua, Hodeïda, Aden, Zeïla et Berbera.

Alexandrie, 8 Août 1883.

RÜSSER & C<sup>o</sup>

Maison du Café de la Bourse au 1<sup>er</sup> étage.

Horlogerie de Suisse, Française et Anglaise : or 18 et 14 karats contrôlées ; montres argent et nickel.

Médailles d'or et d'argent à l'exposition universelle de Paris en 1878.

Réparations de tous genres de montres.

n. 21.

L'UNION  
COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES

SUR LA VIE HUMAINE

FONDÉE EN 1829, 15, Rue de la Banque, à Paris

Capital et Garanties 65,000,000 de francs

D. ELEFTHÉRION

AGENT PRINCIPAL EN EGYPTE :

89, Rue Sésostris,  
ALEXANDRIE

Rue du Mouski,  
LE CAIRE

Sous-Agences dans toute L'Egypte

N. 59.

P. AYER

GRAVEUR

de la maison Stern, de Paris,

DESSINATEUR

Esbékiah, en face le magasin Dracatos

Spécialité de Gravure sur Bijouterie, Chiffres entrelacés, Timbres, Cachets et Plaques de portes.

S<sup>t</sup> NICOLAS

4<sup>e</sup> ANNÉE

Sommaire du n° 43 — 27 Juillet 1883

Trente-deuxième Jeudi de Saint-Nicolas. — Portrait du lauréat du trente-unième Jeudi. — Le gâteau de fête. — A la recherche d'une ménagerie (EUDOXIE DUPUIS). — Faits divers. — La tirelire aux Devinettes.

Illustrations par B. DE MONVEL, CHAFRANSKI, VERNET-LECOMTE, H. FABER, GAILLARD, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, rue Soufflot, Paris

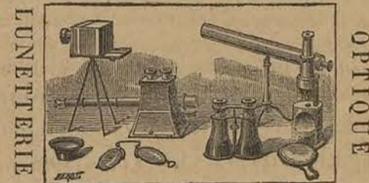
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ARONNEMENTS

Un an, 18 fr. ; — Six mois, 10 fr

MAISON FONDÉE EN 1865.

G. Süßmann.



FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES

DE LA

FAMILLE KHÉDIVIALE

LE CAIRE

RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent, Nickel, Ecaïlle et buffle, Verres, Etais, Jumelles, Longues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux, Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréomètres, Hygromètres, Instruments de précision d'Electricité de Mathématiques, de Physique d'Arpentage et de Nivellement.

Réparations dans les 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de toute commande.

BRASSERIE A.-BOHR  
AU CAIRE

BIÈRE DE BAVIÈRE

BRASSERIE PAPPENHEIM

près Munich

à 60 fr. la Caisse de 50 Bouteilles.

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Au Capital de francs 80,000,000

Siège Social au Caire.

Prêts hypothécaires à long terme, remboursables par annuités calculées de manière à amortir la Dette en 10 ans au moins, 50 ans au plus.

Prêts hypothécaires à court terme, remboursables avec ou sans amortissement.

Ouvertures de Crédit sur hypothèque.

Prêts sur nantissement.

Dépôts de fonds en compte-courant.

Dépôts de valeurs sans frais.

ANTONIO VERONESI

Maison fondée en 1853

Dépôt d'horlogerie, bijouterie et joaillerie

Avec atelier annexé pour réparations de montres et tout travail d'orfèvrerie et joaillerie.

Mouski, au commencement de la rue neuve.

AGENCE GÉNÉRALE

FINANCIÈRE, COMMERCIALE ET IMMOBILIÈRE

PALAIS MATATIA.

(En face de l'Opéra) CAIRE.

LES DIVERS SERVICES DE L'AGENCE COMPRENNENT :

Opérations de Bourse, — Avances sur Titres et Valeurs

Achat et Vente de Marchandises, — Prêts Hypothécaires.

Achat et Ventes d'Immeubles et Terrains

Location d'Appartements et Magasins Construction de Maison et Edifices.

L'Agence, pour être agréable au public, met à sa disposition une vaste salle de lecture, dont l'entrée est libre, et où on trouvera, outre de nombreux journaux et illustrations, tous les renseignements sur ses divers services, l'arrivée et le départ des vapeurs ainsi que les dépêches télégraphiques.

Les Bureaux, sont ouverts de 8 heures du matin à midi et de 3 heures à 7 heures du N.B. — Suivant traité, les annonces commerciales pour le journal le Bosphore Egyptien sont reçues par l'Agence.